



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

Rapport de gestion 2016



Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2016.

Conseil intercommunal

Législature 2011 - 2016 - Période du 1^{er} janvier au 30 août 2016

La législature prend fin le 30 juin 2016. Cependant, conformément aux dispositions de la loi sur les communes, les membres des organes de l'association demeurent en place jusqu'à l'installation des nouvelles autorités mais ceci avant le 30 septembre suivant les élections communales.

Bureau du conseil intercommunal

Président :	Jean-Paul Besson
Vice-Président :	Daniel Collaud
Scrutateurs :	Katia Annen
	Pierre-Alain George
Scrutateurs suppléants :	François Delafoge
	Edgard Cretegny
Secrétaire :	Dominique Gaiani

Commissions permanentes

Commission des finances	Commission de gestion
Anne-Lise Bally	Sylvie Humbert
Hubert Turrettini	Manfred Schumacher
Antonio Galera	Edgar Cretegny
Eric Chesaux	Laurent Vukasovic
Bernard Bally	Jean Zucchello

Législature 2016 - 2021 - Période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

Au cours de la séance d'installation des autorités intercommunales du 30 août 2016, le bureau du conseil intercommunal et les commissions permanentes ont été constituées comme suit :

Bureau du conseil intercommunal

Président :	Jean-Paul Besson
Vice-Président :	Thierry Genoud
Scrutateurs :	Monique Bersier
	Antoine Nicolas
Scrutateurs suppléants :	Dario Sicuranza
	Stéphane Gabriel
Secrétaire :	Dominique Gaiani

Commissions permanentes

Commission des finances	Commission de gestion
Laurence Pinel	Jean-Mario Gasparetto
Antonella Salamin	Marc-Olivier Leguint
Pierre Framorando	Jean-Claude Bays
Rasul Mawjee	Edgard Creteigny
Léo Sax	Michael Rohrer
Laurent Vukasovic	Philippe Menoud
Cédric Marzer	Frédéric Guenin

Représentation des communes au sein du conseil intercommunal

La composition du conseil intercommunal est la suivante :

COMMUNES	Délégation municipale	Délégation variable désignée par le conseil communal ou général	Total
Arzier-Le-Muids	2	3	5
Bassins	2	1	3
Begnins	2	2	4
Bursinel	2	1	3
Bursins	2	1	3
Burtigny	2	1	3
Coinsins	2	1	3
Duillier	2	1	3
Dully	2	1	3
Genolier	2	2	4
Gilly	2	1	3
Givrins	2	1	3
Gland	2	13	15
Longirod	2	1	3
Luins	2	1	3
Marchissy	2	1	3
Le Vaud	2	1	3
St.- Cergue	2	2	4
Trélex	2	2	4
Vich	2	1	3
Vinzel	2	1	3
	42	39	81

Elle est définie par les dispositions de l'article 8 des statuts qui stipulent :

« Art. 8 – Le conseil intercommunal, composé des délégués des communes associées, comprend :

1. une délégation fixe composée pour chaque commune de deux conseillers municipaux en fonction, choisis par la municipalité ;
2. une délégation variable, composée, pour chaque commune, d'un délégué pour 1'000 habitants ou fraction supérieure à 500, choisi par le Conseil général ou communal parmi les personnes majeures domiciliées dans la commune et de nationalité suisse ; cette délégation sera composée, au minimum, d'un délégué par commune.

Le chiffre de la population de chaque commune est fixé par le dernier recensement annuel précédent le début de chaque législature et comprend tous les habitants, sans distinction aucune. ».

Séances du conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises en séance ordinaire.

Résumé des décisions

Séance du 21 avril 2016 à Bassins

Préavis no 24 relatif aux comptes de l'exercice 2015.

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2015, soit :
 - a) le compte de fonctionnement
 - b) le bilan ;
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2015 ;
3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2015.

Préavis no 25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration.

Le Conseil intercommunal décide, avec 3 abstentions :

- d'accorder le crédit de CHF 208'400.00 et d'autoriser le comité de direction à participer à cette étude.

Séance du 3 novembre 2016 à Trélex

Préavis no 1 relatif à l'indemnisation du comité de direction pour la législature 2016 – 2021.

Le Conseil intercommunal décide à la majorité, 2 non, 4 abstentions, de fixer l'indemnisation des membres du comité de direction pour la législature 2016 - 2021 comme suit :

Comité de direction	Législature 2016- 2021
Président	
Séance du comité	CHF 300.-
Vacations	CHF 50.- l'heure
Comité	
Séance du comité	CHF 250.-
Vacations	CHF 50.- l'heure
Indemnité kilométrique	CHF 0.70.- le kilomètre

Propositions d'indemnités et de vacations du Conseil intercommunal pour la législature 2016 – 2021.

Le Conseil intercommunal décide à la majorité, 3 non, 2 abstentions, de fixer la rémunération et les vacations du conseil intercommunal pour la législature 2016 – 2021 comme suit :

Président(e) du conseil intercommunal	CHF 300.- la séance
Séance de commission	CHF 50.- l'heure
Jetons de présence au conseil intercommunal	CHF 50.- la séance

Préavis no 2 relatif aux compétences financières du comité de direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2016 - 2021.

Le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité d'octroyer au comité de direction les compétences financières de CHF 50'000.- par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2016 – 2021.

Préavis no 3 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2016 - 2021.

Le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité d'accorder au comité de direction l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par cas, charges éventuelles comprises pour la législature 2016 - 2021.

Préavis no 4 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016- 2021.

Le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité d'accorder l'autorisation générale de plaider au comité de direction pour la durée de la législature 2016 - 2021.

Préavis no 5 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2016 - 2021.

Le Conseil intercommunal autorise à l'unanimité le comité de direction d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements bancaires suisses et de Postfinance pour la durée de la présente législature 2016 - 2021.

Préavis no 6 relatif au budget de l'exercice 2017.

Le Conseil intercommunal accepte, à l'unanimité, le projet de budget de l'exercice 2017 tel que présenté par le comité de direction.

Préavis no 7 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la réfection complète de la station de pompage de Bursinel et de sa conduite de refoulement avec amélioration de l'accès

Le Conseil intercommunal accepte, à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 712'800.- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser le comité de direction à emprunter la somme de CHF 712'800.- aux conditions les plus favorables.

Préavis no 8 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la modification du regard 11A du réseau intercommunal situé dans le carrefour Avenue du Mont-Blanc RC 31, rue du Midi, route des Avouillons - Commune de Gland

Le Conseil intercommunal accepte, à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 272'000.- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser le comité de direction à emprunter la somme de CHF 272'000.- aux conditions les plus favorables.

Comité de direction

Législature 2011 - 2016 - Période du 1^{er} janvier au 30 août 2016.

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Gérard Gervaix, municipal, Begnins
Membres	Mme Joëlle Sala-Ramu, municipale, Dully
	M. Eddy Blumenstein, St-Cergue
	M. Bernard Gétaz, syndic, Coinsins
	M. Eddy Antonelli, municipal, Marchissy
	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland
Chef d'exploitation	M. Alain Meylan

Législature 2016 - 2021 - Période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Gérard Gervaix, municipal, Begnins
Membres	Mme Joëlle Sala-Ramu, municipale, Dully
	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
	M. Bernard Gétaz, syndic, Coinsins
	M. Eric Chesaux, syndic, Longirod
	M. Yves Ravenel, syndic, Trélex
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de direction s'est réuni à 10 reprises en 2016. Ses principales occupations furent les suivantes :

Frais d'exploitation de la station d'épuration - révision de la clé de répartition

Au terme de chaque législature, le comité de direction entreprend la révision de la clé de répartition définissant les participations des communes aux frais d'exploitation de la station d'épuration.

Les frais financiers sont répartis entre les communes sur la base du nombre d'habitants et réadaptés, chaque année, selon le recensement annuel de la population. Cette clé de répartition ne requiert aucune rectification.

Par contre, celle définissant la participation communale aux frais d'exploitation élaborée sur la base des équivalents-habitants doit être réactualisée. Ainsi, le comité de direction a reçu une délégation municipale de chaque commune afin de finaliser et avaliser un questionnaire spécifique en la matière.

Régionalisation de la station d'épuration - synthèse des études réalisées au 31 décembre 2016.

Le préavis n°25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration fait suite à un certain nombre de réflexions et d'études d'avant-projets sommaires réalisées ces dernières années par l'APEC et les différents partenaires de la région.

Le point déclencheur est la nouvelle politique fédérale sur le traitement des micropolluants (Micropoll) et l'étude cantonale réalisée par la DGE (Direction générale de l'environnement du canton de Vaud). Cette démarche cantonale exploratoire menée sans associer les partenaires politiques et techniques avait pour objectif de mettre en évidence :

- Qu'il était possible de procéder au renouvellement et au regroupement du parc de STEP vieillissantes ;
- Que l'amélioration générale de la qualité des traitements était possible avec des économies d'échelle ;
- Que la rationalisation et la professionnalisation de l'exploitation pouvaient être entreprises par des mesures de régionalisation.

En ce qui concerne le périmètre de l'APEC, ce plan Micropoll fait ressortir, selon la DGE, un intérêt pour un regroupement avec les installations des STEP de Nyon, qui traitent déjà les eaux de l'AEB, ainsi que celles des Communes de Prangins, Gingins et Chésereux. Suite à une présentation du résultat de cette étude, par la DGE aux différentes instances concernées dont l'APEC, il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage (COFIL) afin d'étudier et d'affiner la proposition faite par le Canton en vue des renouvellements à venir de certaines stations d'épuration.

Le COFIL a, en collaboration avec la DGE et le soutien du Conseil régional, mis en place une structure avec un groupe technique (GT) pour initier les études préliminaires d'avant-projets pour vérifier la possibilité et la pertinence d'un rapprochement des différentes entités concernées, à savoir : l'APEC (21 communes), l'AEB (5 communes), la Ville de Nyon, les Communes de Prangins, Gingins et Chésereux.

Etude comparative des sites

Très rapidement, il est apparu la nécessité de définir quel site pourrait potentiellement accueillir ou non une nouvelle STEP intercommunale ayant la capacité et l'espace à disposition pour traiter à moyen et long terme l'eau des 30 communes. Pour se faire, un cahier des charges a été mis en place par le GT et validé par le COFIL. Mandat a été donné à un groupement de bureaux spécialisés dans le domaine comprenant :

- Le bureau Fischer Montavon & Associés Architectes urbanistes d'Yverdon-les-Bains pour la partie territoire (pilote du groupement).
- Le bureau Ecoscan SA pour la partie environnement.
- La maison Triform SA pour la partie technique et hydraulique liée à l'épuration.

L'objectif de l'étude était d'identifier, puis d'analyser et comparer les différents sites potentiels pouvant accueillir une STEP intercommunale sur le périmètre des 30 Communes en tenant compte des contraintes suivantes :

- Aménagement du territoire.
- Contraintes environnementales (nature, faune et paysage).
- Espaces à disposition et extensions futures.
- Projets déjà en cours dans la région.
- Accessibilités, desserte.
- Exutoires.
- Hauteur de relèvement maximum de 50 m.

A l'automne 2013 - printemps 2014, le consortium Fischer Montavon, Ecoscan, Triform a procédé à l'analyse systématique des sites pouvant potentiellement accueillir une STEP intercommunale. Pour ce faire, elle s'est basée sur les données à disposition dans les planifications légales (PDR, SD, PDcom, PGEE de chaque Commune et les PGEEI pour les associations intercommunales).

Ils ont établi les besoins en dimensionnements et espaces nécessaires à la réalisation d'une telle STEP qui devrait avoisiner les 110'000 équivalents/habitants. Il a été décidé dans un premier temps de choisir une implantation théorique de STEP dites classiques soit avec des bassins permettant de traiter gravitairement les eaux, solution la plus gourmande en place, mais la plus économe en matière de consommation d'énergie. Le résultat est consigné sur le plan Triform SA du 15 avril 2014 et a servi de base à la recherche de sites.

L'étude des bureaux Fischer Montavon, Ecoscan, Triform a donné l'objet d'un rapport intermédiaire provisoire du 13 juin 2014. Il consigne le résultat de l'étude comparative sommaire de 11 sites identifiés par les mandataires et représentés sur la carte annexée à

l'étude. Une 2ème phase de l'étude devait après consultation des Autorités, permettre la comparaison plus détaillée de 4 ou 5 sites retenus.



● Localisation des secteurs

● STEP actuelles

A ce stade, les mandataires prévoient d'affiner les recherches sur les sites 7, 8, 9 et 10, le site 11 ayant dans un 1er temps été écarté car considéré comme a priori trop excentré et un peu moins favorable au niveau de l'hydraulique. Toutefois, après consultation des différentes instances du COPIL, des communes territoriales et discussion approfondie au sein du COPIL, seul le site n°11 a été retenu.

Le secteur n°7 dit Bénet (Commune de Prangins)

Ce site n'a finalement pas été retenu pour les raisons suivantes :

- Ce dernier est relativement proche des habitations et de l'hôpital (moins de 100m) contraignant pour les nuisances de bruits et olfactives liées à l'exploitation d'une STEP.
- Le terrain est situé dans un secteur sensible du point de vue des échappées paysagères et du maintien d'une entité agricole ouverte. Il est inscrit dans le PDRN et le PDCOM dans un périmètre qui doit rester libre de construction et dans une zone agricole à préserver du mitage.
- Ce site a déjà été retenu dans le cadre de la démarche de relocalisation partielle d'Agroscope menée par la région, il doit accueillir un grand périmètre d'essais agronomiques qui seront transférés du périmètre de Prangins-Nord en raison de l'extension urbaine liée au Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise.

- Ce site nécessite la création d'un nouvel exutoire au lac avec les contraintes techniques et financières que cela engendre, traversées de terrains privés, étude de courant et d'impact. Dans ce secteur, on relève également le conflit potentiel avec la prise d'eau au lac de la SAPAN qui alimente en eau de boisson Nyon et la région.
- Ce site ne permet pas la reprise gravitaire d'une partie des bassins versants.
- La commune de Prangins et le COPIL ne sont pas favorables à l'implantation sur ce site.

Le secteur 8 Foillouse (Commune de Prangins)

Ce site n'a finalement pas été retenu pour les raisons suivantes :

- Le terrain est situé dans un secteur sensible du point de vue des échappées paysagères et du maintien d'une entité agricole ouverte. Il est inscrit dans le PDRN et le PDCOM dans un périmètre qui doit rester libre de construction et dans une zone agricole à préserver du mitage.
- Il est situé à proximité d'un couloir faune d'importance de l'agglomération du Grand Genève.
- Ce site a déjà été identifié dans le cadre de la démarche à long terme menée dans la région ciblant la relocalisation de la Ballastière. Des engagements du niveau supérieur (Délégation du Conseil d'Etat au développement territorial) proposent de préserver ce site à cette fin. Par ailleurs les CFF ont confirmé la possibilité de relier ce site au réseau ferroviaire des CFF (inutile pour la STEP).
- Ce site nécessite la création d'un nouvel exutoire au lac avec les contraintes techniques et financières que cela engendre, traversées de terrains privés, étude de courant et d'impact. Dans ce secteur, conflit potentiel avec la prise d'eau au lac de la SAPAN qui alimente en eau de boisson Nyon et la région.
- Ce site ne permet pas la reprise gravitaire d'une partie des bassins versants.
- La commune de Prangins et le COPIL ne sont pas favorables à l'implantation sur ce site.

Le secteur n°9 – Les Avouillons (Commune de Gland)

Ce site n'a finalement pas été retenu pour les raisons suivantes :

- Situé sur la Commune de Gland, l'implantation de ce site est située dans le pôle de développement d'intérêt cantonal et régional de la Ville de Gland (PPDE, politique des pôles de développements économiques) et destiné à l'habitat et aux activités, il entre donc en conflit avec des planifications supérieures.
- La mise en place d'une STEP aux abords immédiats d'habitations est relativement difficile et nécessite des modes de traitements onéreux et compliqués pour limiter les nuisances itinérantes à l'exploitation d'une STEP (bruits et odeurs).
- Ce site nécessite la création d'un nouvel exutoire au lac avec les contraintes techniques et financières que cela engendre, traversées de terrains privés, étude de courant et d'impact.
- La Ville de Gland et le COPIL ne sont pas favorables à l'implantation sur ce site.

Le secteur n°10 - Gland Sud (Commune de Gland)

Ce site n'a finalement pas été retenu pour les raisons suivantes :

- L'implantation de ce site est prévue juste en aval de la route Suisse en face du futur EMS et de l'UICN dans une zone ceinturée au Nord et au Sud par des habitations à distance relativement faible (moins de 30m).
- Ce site nécessite la création d'un nouvel exutoire au lac avec les contraintes techniques et financières que cela engendre, traversées de terrains privés, étude de courant et d'impact.
- La Ville de Gland est absolument opposée à l'implantation d'une STEP sur ce secteur en raison de la proximité des zones d'habitations du développement prévu par la Commune.

Le secteur n° 11 - Lavasson (commune de Gland)

La Ville de Gland n'est toutefois pas opposée à accueillir une STEP d'importance régionale sur son territoire pour autant que le périmètre d'implantation soit à une distance suffisante des zones de développement déjà prévues et à distance raisonnable des habitations. Dans ce sens, il a été décidé par les partenaires en accord avec la ville, d'étudier de manière plus approfondie le site n°11 écarté prématurément en raison de facteurs a priori moins favorables par rapport au bassin versant.

Ce site n°11 a finalement été retenu pour les raisons suivantes :

- Ce site a déjà été identifié par l'APEC dans l'établissement de son PGEEI comme site potentiel pour l'accueil de la future STEP de l'APEC.
- Ce site est situé en zone agricole, offre l'avantage d'être peu sensible au niveau environnement et faune.
- Il est situé à près de 700 m des premiers quartiers d'habitations de Gland (Eikenott à forte densité d'habitants) et à 900 m des premiers quartiers de villas de Luins (bruits, odeurs).
- Il se situe entre 2 zones de nuisances que sont la voie ferrée et l'autoroute (bruits, odeurs).
- Bien qu'excentré, il se situe à une hauteur de pompage inférieure à 50 m par rapport à la Dullive et permet de réutiliser l'exutoire au lac avec le plongeur de la STEP actuelle.
- Le terrain à disposition permet l'implantation d'une STEP de 110'000 équivalents/habitants tout en permettant des extensions futures.
- Son implantation en bordure de zones boisées permet d'intégrer et de masquer facilement la nouvelle installation en réalisant un cordon boisé entre l'autoroute et la future STEP. Les arbres actuels font 12 à 15 m de haut, la STEP au maximum 10 m pour les stockeurs et digesteurs.
- L'accessibilité du site peut facilement se faire par les chemins existants, notamment au Sud par Gland avec utilisation du nouveau pont sur l'autoroute.
- La Ville de Gland dispose d'une solution foncière permettant par échange de terrains

de maîtriser le foncier.

Synthèse de l'étude des sites

A ce stade, les mandataires prévoyaient d'affiner les recherches sur les sites 7, 8, 9 et 10, le site 11 ayant dans un 1er temps été écarté car considéré comme a priori trop excentré et un peu moins favorable au niveau de l'hydraulique. Toutefois, après consultation des différentes instances du COPIL, des communes territoriales et discussion approfondie au sein du COPIL, seul le site n°11 a été retenu.

Etant donné que suite à la présentation et à l'évaluation des sites potentiels, seul le site n°11 présentait un potentiel intéressant pour l'implantation d'une STEP régionale, il a été décidé par le COPIL d'arrêter l'étude à ce stade et de lancer directement une nouvelle étude d'avant-projet sommaire pour la comparaison entre : la réalisation d'une STEP unique régionale sur le site n°11 dit du Lavasson et la variante dite à 2 pôles avec la transformation et une réhabilitation de la STEP de Nyon située à l'Asse et la réalisation d'une nouvelle STEP pour l'APEC au droit du site du Lavasson identifié dans son PGEEI.

Etude comparative de variantes de régionalisation des STEP

Entre l'automne 2014 et le printemps 2015, la COPIL a mandaté le bureau Triform SA pour réaliser une étude sommaire de comparaisons de variantes entre la STEP unique à Gland sur le site n°11 et la variante dite à 2 pôles. Cette étude sommaire fait l'objet d'un rapport du 30 juin 2015. Il ressort de cette dernière :

- Pour la variante Step unique, le raccordement par la route Suisse RC1 est plus favorable économiquement, techniquement et foncièrement que la variante le long de l'autoroute.

Dans sa globalité, la réalisation d'une STEP unique de 110'000 équivalents/habitants sur le site du Lavasson est à ce stade plus économique. En effet, pour un coût d'investissement semblable, elle permet de générer une économie d'échelle importante sur l'exploitation annuelle de l'ordre de 1 million de CHF.



- Elle possède un potentiel supérieur d'optimisation et d'agrandissement dans le futur en raison de la disponibilité du terrain.

Si l'on regarde de manière plus précise les coûts et chiffres de cette étude, l'on constate qu'il y a une économie d'échelle très importante pour l'APEC puisque dans les 2 variantes, les équipements sont quasiment les mêmes et dès lors, leur réalisation et l'entretien pour un ensemble de 30 communes font apparaître une économie d'échelle importante pour notre association.

En revanche, pour les utilisateurs de la STEP actuelle de Nyon, à ce stade des études, avoir une STEP unique génère un surcoût au niveau de l'investissement qui génère une plus-value par rapport à la variante à 2 pôles.

Ces résultats sont toutefois à considérer avec beaucoup de réserve, en effet, les frais liés au démantèlement des installations existantes, la valorisation des terrains, les possibilités de subsides qui devraient être obtenus du Canton et de la Confédération n'ayant pas été pris en considération. La Confédération et le Canton encouragent le regroupement des STEP et un mécanisme de subside est développé en conséquence.

Synthèse

A ce stade, les 2 avant-projets sommaires étudiés dans le cadre du COPIL montrent un intérêt économique, environnemental pour la réalisation d'une STEP unique sur le site n°11 dit du « Lavasson ». De nombreuses questions restent pour l'instant en suspens et de nombreux éléments techniques, financiers et juridiques doivent encore être approfondis et précisés avant de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Raison pour laquelle le COPIL a décidé d'élaborer un préavis en vue de financer une étude d'avant-projet sommaire pour affiner la variante retenue afin de fixer de manière plus précise les coûts et contraintes. Les partenaires du COPIL ont par ailleurs signé une convention exécutive les engageant à poursuivre la réflexion sur une base partenariale.

Elle souhaite également, dans un même temps, aller de l'avant avec les procédures nécessaires à la planification légale du terrain, notamment connaître les exigences du Canton relatives aux compensations des SDA, surfaces agricoles et les possibilités ou non d'implanter une telle STEP sur le site retenu. Il sera notamment fondamental dans la phase à venir d'intégrer les Communes territoriales de Gland et Luins, voisines du site retenu pour définir les contraintes et mesures paysagères à intégrer.

Le troisième volet concerne la gouvernance ou les réflexions sur la structure à mettre en place pour la direction, forme et le financement de la future association.

L'objectif de ce crédit d'étude est de permettre la poursuite de l'avant-projet à un niveau de maturité permettant aux différents partenaires, communes et associations, de se prononcer sur l'adhésion ou non à la STEP unique en toute connaissance de cause.

Travaux après préavis

L'APEC et les autres partenaires ont tous accepté le préavis commun relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude de la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration.

Notons toutefois que la Ville de Nyon ne l'a validé seulement qu'au début septembre 2016 suite à passablement de questions et demandes du Conseil communal. Si ce dernier a validé le préavis, il a également adopté un crédit supplémentaire pour permettre à la Ville de Nyon

d'étudier et d'affiner la variante où Nyon reste en statu quo à l'Asse avec une mise à niveau de ses équipements.

Après la validation des préavis par toutes les instances, le GT s'est réuni à plusieurs reprises afin de lancer le mandat des études techniques définies dans le cadre du préavis. Pour ce faire, il a été décidé, afin d'être plus performant, de s'adjoindre le concours d'un bureau BAMO (Bureau Assistance Maître de l'Ouvrage), notamment pour assurer l'établissement rapide des différents documents pour les appels d'offres, les présentations et les notes de séances. Ce mandataire a été choisi de gré à gré au travers de la maison Holinger, bureau d'ingénieurs spécialisés dans l'assainissement des eaux usées, ayant également de l'expérience dans le montage de projets similaires et notamment de simulations financières. Le COPIL a donc donné mandat, lors de sa séance de novembre 2016, au bureau Holinger SA pour un montant de CHF 54'000.00 TTC en gré à gré. Il est à noter que la Ville de Nyon a donné le mandat au même BAMO pour coordonner l'étude nécessaire à sa propre demande, le montant de cette étude étant financée directement par cette dernière par l'intermédiaire du crédit supplémentaire.

En décembre 2016, suite à l'adjudication du mandat de BAMO, il a été procédé par le GT et le BAMO à la mise en place du dossier d'appel d'offres pour la 1ère phase de l'étude technique devant permettre d'affiner la variante retenue pour la STEP unique, à savoir une seule STEP située au lieu-dit « Le Lavasson » avec une liaison par la route Suisse.

L'objectif de cette étude est de fournir de manière plus détaillée les différents éléments techniques et financiers qui permettront de cerner au mieux les coûts d'investissement et les coûts d'exploitation à venir de la nouvelle STEP, de déceler et d'analyser les problèmes techniques et les surcoûts que cela pourrait engendrer, ainsi que de préparer tous les éléments nécessaires aux demandes du Canton pour la légalisation du PPA et les éléments nécessaires à la mise en place du principe de gouvernance.

Ces études feront l'objet d'une 2ème étape. Mandat a donc été donné, suite à la validation par tous les partenaires mi-décembre, en gré à gré au bureau Triform pour la 1ère phase de ces études techniques pour un montant de CHF 123'000.00 TTC. Ici également, le mandat pour l'étude technique spécifique à la Ville de Nyon suite à la demande de son Conseil communal a été adjugé au même mandataire, soit le bureau Triform en gré à gré. Cette étude est entièrement financée par la Ville de Nyon et aucunement par les autres communes.

En résumé, les montants actuellement engagés sur les études sont de CHF 177'000.00 TTC, selon le préavis de CHF 400'000.00 TTC.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : le résultat de la 1ère phase des études techniques et du BAMO devrait intervenir fin avril, début mai 2017 pour permettre au Conseil communal de Nyon de valider durant l'été la poursuite ou non du projet.

Ressources humaines

Personnel – situation au 31 décembre 2016

Meylan Alain	Chef d'exploitation
Blumenstein Alain	Collaborateur
Georges Chaumont	Collaborateur
Vuilliomenet Jean-Yves	Collaborateur

Le comité de direction remercie le personnel pour la qualité de ses prestations et de ses connaissances. Cet état d'esprit permet d'optimiser l'entretien de la station et de l'ensemble des installations sises dans le périmètre de l'association

Quelques chiffres

Les faits suivants ont marqué l'année 2016 :

	2015	2016
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	2'853'769 m3 7'819 m3	3'270'547 m3 8'960 m3
Déchets retenus par le microtamiseur et brûlés aux Cheneviers	86.5 t.	87.2 t.
Sable, graviers (laveur de sable)	16 m3	12 m3
Matières grasses (fosse à graisse)	28 t.	16 t.
Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération	2015	2016
Boues fraîches introduites dans le digesteur (moyenne par jour)	24'019 m3 66 m3	23'747 m3 65 m3
Boues déshydratées pour incinération (traitées jusqu'à 35%)	0 t.	0 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%)	450 t.	527 t.
Gaz de digestion	2015	2016
Quantité totale de méthane (CH4) produit	418'429 m3	459'905 m3
Quantité utilisée par le groupe Chaleur-Force	417'601 m3	459'877 m3
Quantités brûlées par la torchère	828 m3	28 m3

Energie	2015	2016
Consommation d'énergie électrique totale	1'016'551 kWh	1'112'795 kWh
Consommation d'énergie du traitement biologique	529'785 kWh	524'009 kWh
Consommation de mazout	116'888 litres	117'031 litres
Pluviométrie	2015	2016
Pluviométrie enregistrée à la Step	958 mm	1'231mm
Rendement en %	Normes	Rendement total Step
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	>90 %	96 %
Demande chimique en oxygène (DCO)	>85 %	90 %
Phosphore total (Ptot)	>95 %	94 %

Entretiens principaux des installations de la Step

Pré-traitement

- Révision mécanique pompe de la fosse à graisse
- Révision du laveur de sable
- Remplacement de la presse-laveuse à déchets.

Pré-épaississement

- Révision du brasseur des boues épaissies
- Révision mécanique pompe à boues épaissies.

Déshydratation

- Service centrifugeuse + remplacer palier entrée et tube d'alimentation défectueux
- Remplacer longue vis de convoyage des boues déshydratées
- Révision pompe à boues déshydratées.

Sécheur (y-c désodorisation)

- Remplacement du rotor du broyeur
- Révision pompe à flocculant du sécheur
- Remplacement sonde MS (matières sèches) + gestion de cette sonde

Bâtiments

- Remplacement climatisation défectueuse du bâtiment administratif

Véhicules

- Le pick-up Mitsubishi a subi facilement le contrôle d'expertise au service des autos malgré son âge (15 ans).

Réseau intercommunal de nos collecteurs

- Un curage complet du secteur regroupant les communes de Longirod, Marchissy, Le Vaud, Bassins, Arzier-Le-Muids a été réalisé.

Bilan des analyses

La DGE (La direction générale de l'environnement du canton) a procédé cette année à 12 analyses de contrôle. Les résultats et rendements obtenus respectaient les normes cantonales et fédérales.

Bilan annuel des boues et déchets

Traitement des boues

Toutes nos boues ont été livrées en cimenterie cette année.

En début d'année il restait des boues de 2015 à sécher suite à quelques soucis techniques cette fin d'année-là. Nous avons tourné à plein régime en début d'année 2016 pour rattraper ce retard Ainsi, une quantité de boues supplémentaire a été traitée en 2016 et par conséquent les machines du traitement des boues ont plus tourné que les années précédentes.

Au 31 décembre 2016 toutes nos boues ont été séchées nous permettant d'effectuer notre grande révision annuelle en janvier 2017.

Traitement des déchets

Après plusieurs années de fortes augmentations de déchets retenus au micro-tamis et tamiseur fin, installé sur le circuit des boues, nous observons une stabilisation à savoir :

2016 : 87.2 tonnes

2015 : 86.5 tonnes

2014 : 79.4 tonnes

2013 : 73.0 tonnes

Lingettes humides

L'utilisation de lingettes humides jetables (pour bébé, d'hygiène personnelle, démaquillantes, désinfectantes et antibactériennes) est de plus en plus répandue. Il est vrai que les informations sur l'emballage de la plupart d'entre elles comportent les mentions suivantes :

- biodégradables; sécuritaires pour les toilettes; sécuritaires pour les égouts et les fosses septiques;

Toutefois, nous recommandons de ne pas jeter ces lingettes dans les toilettes.

La raison

Les lingettes ne se décomposent pas dans les conduites d'égout, car elles n'y séjournent pas suffisamment longtemps. Elles s'accumulent et provoquent le blocage des conduites d'égouts et des postes de pompage des eaux usées.

Bilan énergétique

Energie électrique		
<i>Achat kWh SEIC</i>	<i>kWh/an</i>	<i>320'368</i>
<i>Pointe</i>	<i>kW</i>	<i>559</i>
<i>Total kWh utilisé STEP</i>	<i>kWh/an</i>	<i>1'112'975</i>
<i>Total kWh BIOLOGIE</i>	<i>kWh/an</i>	<i>524'009</i>
<i>Taux de couverture produite par la STEP</i>		<i>76,1%</i>
Achat d'autres énergies		
<i>Eaux</i>	<i>m3</i>	<i>22'152</i>
<i>Mazout</i>	<i>Litres</i>	<i>117'031</i>
<i>Chlorure Ferrique (FeCl₃)</i>	<i>Tonnes</i>	<i>389</i>
Production de Biogaz de digestion		
<i>Total Biogaz produit</i>	<i>m3</i>	<i>459'905</i>
<i>Consommation Biogaz par CCF</i>	<i>m3</i>	<i>459'877</i>
<i>Consommation Biogaz par Torchère</i>	<i>m3</i>	<i>28</i>

Groupe Chaleur Force (CCF)	
<i>Heures de marche</i>	8'603
<i>Total kWh produits par CCF</i>	847'351

Commentaires

Electricité

En 2016, nous avons acheté un peu plus d'électricité (+ 15.4 %) en raison de la quantité supérieure de boues à traiter ainsi que nous le mentionnons ci-dessus.

Biogaz

La production de biogaz a également augmenté (+ 9,9 %).

Torchère

La torchère a peu fonctionné (-96.6 %) grâce au bon fonctionnement de nos 2 Groupe-Chaleur-Force (CCF).

Informations générales

Plaquette didactique de l'APEC

Cette année une brochure didactique intitulée « Votre STEP présente : Va te laver », a été distribuée dans tous les ménages des 21 communes de l'association. Cette plaquette a pour objectif de sensibiliser la population aux problèmes liés au traitement de l'eau et à l'évacuation des déchets.



